



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

OCT 10 1986

UN DOCUMENT

PROVISOIRE

S/PV.2713

8 octobre 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE  
SEPT CENT TREIZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 8 octobre 1986, à 16 heures

Président : M. AL-SHAALI

(Emirats arabes unis)

Membres : Australie

Bulgarie

Chine

Congo

Danemark

Etats-Unis d'Amérique

France

Ghana

Madagascar

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

Thaïlande

Trinité-et-Tobago

Union des Républiques

socialistes soviétiques

Venezuela

M. WOOLCOTT

M. KOLEV

M. YU Mengjia

M. GAYAMA

M. BIERRING

M. WALTERS

M. de KEMOULARIA

M. GBEHO

M. RABETAFIKA

M. GORE-BOOTH

M. KASEMSRI

M. ALLEYNE

M. BELONOGOV

M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

LETTRE DATEE DU 30 SEPTEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE L'ARABIE SAOUDITE, DE L'IRAQ, DE LA JORDANIE, DU KOWEIT, DU MAROC, DE LA TUNISIE ET DU YEMEN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18372)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à cette question, j'invite le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Argentine, du Bangladesh, du Tchad, de Cuba, de l'Egypte, de la République démocratique allemande, du Guyana, de la Jordanie, du Koweït, de la Mauritanie, du Mexique, du Maroc, du Nicaragua, de l'Oman, du Pérou, du Rwanda, de l'Arabie saoudite, du Sénégal, de la Tunisie, du Yémen, de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Aziz (Iraq) prend place à la table du Conseil; M. Zarif (Afghanistan), M. Delpech (Argentine), M. Siddiky (Bangladesh), M. Lassou (Tchad), M. Velazco San Jose (Cuba), M. Abdel-Meguid (Egypte), M. Ott (République démocratique allemande), M. Jackson (Guyana), M. Salah (Jordanie), M. Al-Sabah (Koweït), M. Ould Boye (Mauritanie), M. Moya Palencia (Mexique), M. Slaoui (Maroc), Mme Astorga Gadea (Nicaragua), M. Al-Ansi (Oman), M. Alzamora (Pérou), M. Kabanda (Rwanda), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Sarré (Sénégal), M. Bouziri (Tunisie), M. Basendwah (Yémen), M. Golob (Yougoslavie), M. Mwananshiku (Zambie) et M. Kaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Uruguay une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec

Le Président

l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lupinacci (Uruguay) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Conseil va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/18384, lettre datée du 7 octobre 1986, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au cours des mois pendant lesquels nous avons eu le plaisir de travailler à vos côtés au Conseil de sécurité, nous avons pu apprécier vos grandes qualités intellectuelles et personnelles, aussi sommes-nous certains que vous saurez diriger avec compétence nos délibérations pendant ce mois d'octobre. Le Venezuela entretient des relations d'amitié et de coopération les plus cordiales avec votre pays, et c'est pour nous une raison de plus d'être tout particulièrement heureux de vous voir présider ce conseil.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à votre éminent prédécesseur, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'ambassadeur Belonogov, pour la manière exemplaire dont il s'est acquitté des fonctions de président du Conseil pendant le mois de septembre dernier.

Depuis 1980, le Conseil de sécurité s'est réuni 12 fois pour examiner le conflit entre l'Iran et l'Iraq, guerre qui n'aurait pas dû commencer et qui se prolonge depuis plus de six ans. Pendant cette période, le Conseil de sécurité a adopté neuf déclarations présidentielles et cinq résolutions, dont quatre à l'unanimité.

Ces décisions, les résolutions de l'Assemblée générale, les efforts persévérants de notre Secrétaire général et de nombreuses initiatives de paix d'organisations non gouvernementales sont demeurés malheureusement infructueux jusqu'à présent.

M. Aguilar (Venezuela)

C'est avec raison que ce conflit a été maintes fois qualifié d'absurde car, entre ces deux peuples, existent plus de liens, d'aspirations et d'intérêts communs que de différences. La proximité géographique, les liens qu'ont tissés entre ces peuple l'histoire et la religion, leur situation de pays en développement, la défense d'intérêts vitaux partagés au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leur qualité de membres du Mouvement des non-alignés sont autant de facteurs qui conduisent naturellement à l'amitié, à la solidarité et à la coopération mutuelle.

Quand on songe à tout ce qu'ont pu et peuvent faire ces deux pays frères pour le bien de leurs peuples, l'on ressent une profonde frustration devant les résultats de cet affrontement prolongé. Cette guerre a déjà prélevé un lourd tribut en vies et en souffrances humaines. Le nombre estimatif de morts, de disparus et de blessés du fait de ce conflit est impressionnant. Et, plus douloureux encore, la plupart de ces victimes sont des jeunes et, parfois, des adolescents dont l'absence se fera sentir lorsque sera restaurée la paix et que commencera la tâche ardue de la reconstruction.

M. Aguilar (Venezuela)

Les pertes matérielles subies par les deux pays sont incalculables et leurs économies souffrent du fardeau considérable des frais énormes et improductifs que cette guerre fratricide implique. Le processus de développement qui avait fait des progrès importants au cours des années antérieures à la guerre s'est arrêté et il faudra probablement attendre de nombreuses années avant que ces pays ne surmontent les graves conséquences de cette guerre.

On peut dire, d'une façon générale, que dans une guerre, il n'y a que des perdants.

La prolongation et l'intensification de ce conflit dans une région où se trouvent concentrés tant d'intérêts et tant de risques latents affectent également le commerce et la circulation des navires et des avions neutres dans le Golfe et donnent lieu à des craintes justifiées de voir le conflit s'étendre à d'autres Etats. C'est donc l'intérêt des peuples éprouvés de l'Iran et de l'Iraq qui est en jeu, de même que la paix et la sécurité internationales.

Devant cette situation, le Conseil de sécurité, organe à qui incombe, en vertu de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a adopté, le 24 février 1986, à l'unanimité, la résolution 582 (1986), qui, à notre avis, représente une décision équilibrée, où l'on se réfère aux caractéristiques de ce conflit, aux principes qui doivent s'appliquer dans ce cas et aux mesures que doivent prendre les deux parties pour mettre un terme à cette guerre.

En effet, dans cette résolution, le Conseil de sécurité rappelle les dispositions de la Charte et, en particulier, l'obligation qu'ont tous les Etats Membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger et il souligne également le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Le Conseil de sécurité déplore les actes initiaux qui ont provoqué le conflit, la poursuite du conflit, son intensification, en particulier les incursions territoriales, le bombardement de centres de peuplement exclusivement civils, les attaques contre des navires neutres ou des avions civils, les violations du droit humanitaire international et d'autres règles relatives aux conflits armés. Il déplore, notamment, l'utilisation d'armes chimiques en contravention des obligations découlant du Protocole de Genève de 1925. Plus spécifiquement, cette résolution

M. Aguilar (Venezuela)

demande aux deux parties d'observer immédiatement un cessez-le-feu, d'assurer la cessation de toutes les hostilités sur terre, en mer et dans les airs et de retirer sans délai toutes leurs forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues; elle demande également qu'un échange complet de prisonniers de guerre soit mené à bien dès la cessation des hostilités, en coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge et prie les deux parties de soumettre immédiatement tous les aspects du conflit à médiation ou à tout autre moyen de règlement pacifique des différends. Elle prie également le Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il a entrepris, pour aider les deux parties à donner suite à la présente résolution. Enfin, dans les derniers paragraphes du dispositif de la résolution, le Conseil demande à tous les autres Etats de faire preuve de la plus grande retenue, de s'abstenir de tout acte qui pourrait intensifier et élargir encore le conflit, et décide de rester saisi de la question.

De l'avis de notre délégation, cette résolution, dont j'ai cité les paragraphes les plus importants du préambule et du dispositif, n'a rien perdu de sa validité et le Conseil doit, par conséquent, exhorter de nouveau les parties à en appliquer immédiatement et sans retard toutes les dispositions. Nous devons également réaffirmer la confiance que nous plaçons dans le Secrétaire général en le priant d'intensifier ses efforts pour obtenir l'application de cette résolution et de faire rapport au Conseil sur ses démarches dans des délais raisonnables.

Bien entendu, il est évident que la volonté politique et la coopération des parties sont indispensables si l'on veut parvenir à un règlement pacifique de ce conflit. Le Venezuela, qui entretient des relations étroites d'amitié et de coopération avec l'Iran et l'Iraq, s'unit à la clameur universelle pour demander aux deux parties d'entendre cet appel qui ne s'inspire que de nos sentiments profonds d'amitié et de solidarité à l'égard de ces peuples frères.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OULD BOYE (Mauritanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de commencer ma déclaration en vous félicitant de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois. Nous sommes certains que vos grandes qualités personnelles, votre expérience et votre sagesse permettront à cet auguste Conseil de connaître le succès à l'issue de ses débats actuels. Les Emirats arabes unis et la Mauritanie sont unis non seulement par des liens nationaux, culturels, sociaux et religieux, mais également par des rapports d'étroite coopération dans différents domaines du développement.

Qu'il me soit permis également de rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur de l'Union soviétique, pour le talent dont il a fait preuve alors qu'il présidait les travaux du Conseil au mois de septembre.

Le sujet dont nous débattons actuellement, à savoir la guerre entre l'Iran et l'Iraq est bien douloureux pour mon pays. Il nous est en effet difficile d'exprimer nos sentiments devant cette question. La guerre entre ces deux pays frères est maintenant entrée dans sa septième année, entraînant de lourdes pertes en vies humaines, estimées à près de 1 million de personnes. Les pertes matérielles sont incalculables.

Cette guerre a eu des conséquences négatives pour le tiers monde aussi bien sur le plan politique que dans son développement. Les risques que présente cette guerre croissent de jour en jour puisque les voies de transport et de communications se trouvent maintenant menacées dans la région. La situation risque de se transformer en une conflagration majeure qui serait totalement destructrice échappant à tout contrôle, et cela, dans cette région stratégique. Cela constitue sans aucun doute une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Nous sommes maintenant en 1986 Anno Domini et en 1407 de l'Hégire. Nous sommes arrivés à l'âge de la technologie scientifique, à l'âge de raison et sommes gouvernés par le principe de la primauté du droit international qui doit permettre de résoudre les différends entre Etats.

M. Ould Boye (Mauritanie)

Mon pays réaffirme la position qu'il a déjà eu l'occasion d'exprimer à plusieurs reprises à l'Assemblée générale des Nations Unies et également aux conférences du Mouvement des pays non alignés, à l'Organisation de l'unité africaine et à l'Organisation de la Conférence islamique, à savoir qu'il est impérieux de mettre un terme à la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Aujourd'hui nous nous joignons aux appels sincères lancés par cet auguste Conseil pour que tous les efforts possibles soient déployés de manière à ce qu'un terme soit mis à cette guerre extrêmement dangereuse pour la communauté internationale tout entière. Dans ce contexte, nous demandons que soit mis en mouvement le processus de paix à commencer par un cessez-le-feu et l'engagement d'un processus de négociations. Nous souscrivons aux efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation et par les membres de l'Organisation de la Conférence islamique. Ma délégation saisit cette occasion pour déclarer officiellement que nous sommes satisfaits de la réaction positive de l'Iraq à l'égard des initiatives de paix entreprises jusqu'à présent.

Nous engageons tous les membres du Conseil de sécurité épris de paix et justice et soucieux de la sécurité internationale de faire prévaloir le droit de l'homme à la vie et de déployer, conjointement, tous les efforts possibles aux fins d'accélérer le processus de paix dans la région du Golfe.

Le PRESIDENT : (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de la Mauritanie de sa déclaration et je le remercie également des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays. L'orateur suivant est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BASENDWAH (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, alors que je vous félicite de présider les travaux du Conseil de sécurité en ce mois, je me permettrai de dire que vos qualités qui me sont bien connues depuis que je travaille ici à l'Organisation m'assurent que vous serez tout à fait en mesure de diriger les travaux du Conseil avec sagesse et habileté. Avant de passer à l'examen du sujet dont est saisi le Conseil, je dois remercier par la même occasion votre éminent prédécesseur, le Représentant permanent de l'Union soviétique, M. Belonogov, et le féliciter de la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Il est affligeant que les années passent et que la guerre entre l'Iran et l'Iraq se poursuive dans toute sa férocité. Cette guerre

M. Basendwah (Yémen)

est maintenant vieille de six ans, elle est entrée dans sa septième année il y a deux semaines environ, cela sans aucune perspective de conclusion. Quelles que soient les raisons du déclenchement du conflit, il n'aurait pas fallu permettre que cette guerre se poursuive. Et pourtant, elle s'est poursuivie pendant toutes ces années, causant un lourd bilan en pertes de vies humaines et en destructions matérielles et la destruction d'installations portuaires et navales des pays voisins. Cette guerre n'aurait pas dû durer autant qu'elle l'a fait, elle n'aurait pas dû coûter aussi cher qu'elle l'a fait.

Le Conseil de sécurité a été, à maintes reprises, saisi de ce conflit militaire effrayant et ce depuis son déclenchement au mois de septembre 1980. La dernière fois que vous avez étudié cette question grave c'était en février dernier, lors de l'adoption de la résolution 582 du 24 février. La teneur de cette résolution était claire, elle affirmait un appel pressant à un cessez-le-feu immédiat ainsi qu'à la cessation des autres hostilités sur terre, sur mer et dans les airs. Cette résolution appelait aussi au retrait de tous les contingents combattants de façon immédiate jusqu'aux frontières internationalement reconnues et à l'arrêt du conflit et préconisait le recours à la légalité pour rechercher une solution pacifique du conflit; elle demandait également au Secrétaire général de poursuivre ses bons offices et ses efforts destinés à aider les deux parties au conflit à s'engager en ce sens. Cette résolution, malgré tout, reste lettre morte parce que l'Iran persiste dans cette guerre, refusant même d'écouter quiconque et faisant la sourde oreille à toutes les propositions de paix, refusant toute médiation, alors que l'Iraq est prêt à accepter immédiatement un cessez-le-feu et fait absolument tout ce qu'il peut pour atteindre cet objectif idéal. Si nous sommes venus ici lancer un nouvel appel, ce n'est point pour vous demander d'aider une partie à l'emporter sur l'autre, mais de vous rappeler, comme l'ont fait tous les autres pays qui sont affligés par la poursuite du conflit, de vous acquitter des responsabilités qui vous sont imparties en vertu de la Charte, à savoir oeuvrer pour le maintien de la paix. Si le Conseil ne peut assurer ce rôle, qui d'autre pourra s'en acquitter?

Les monstruosité de cette guerre dépassent l'entendement. Le Conseil de sécurité doit assurer la paix en vertu de la Charte et surtout en vertu d'un devoir moral que nous impose notre conscience. La guerre dure depuis très longtemps, et

M. Basendwah (Yémen)

elle est entrée dans sa septième année, mais le monde s'est contenté de rester simple observateur. Certains désapprouvent cette guerre, d'autres restent simplement indifférents tant qu'ils ne sont pas directement touchés. D'aucuns s'en réjouissent et aimeraient qu'elle se poursuive. Ceux qui pensent ainsi sont dans l'erreur car ils croient que la guerre ne va pas les affecter. Cette guerre est pourtant un fléau monstrueux qui risque inévitablement de s'étendre à d'autres régions et entraîner des conséquences pour d'autres pays si cela ne mène pas le monde à une tragédie encore plus grave. Si cela se produisait, et Dieu nous en préserve, la catastrophe aurait une portée énorme.

L'Iraq a déclaré à maintes reprises qu'il acceptait un cessez-le-feu sur la base du principe selon lequel chacune des deux parties à la guerre reviendrait à ses frontières d'avant la guerre; l'Iraq a exprimé par la voix de son président son désir de mettre un terme à l'effusion de sang et ce, dans l'initiative de paix, en août dernier.

M. Basendwah (Yémen)

Il faut bien entendu que l'Iran accepte ce cessez-le-feu et la fin de la guerre, car l'issue de cette guerre dépend de son aide. La communauté internationale peut-elle se contenter d'observer cette guerre, mois après mois, année après année, sans chercher à y mettre un terme, simplement parce que l'Iran rejette le cessez-le-feu? La persistance de cet état de choses constitue un défi pour les Nations Unies, la communauté internationale et le reste du monde.

Mon pays, la République du Yémen, en raison de ses affinités avec les deux peuples en guerre et de considérations humanitaires, se sent accablé de voir deux pays voisins et frères en proie à cette tragédie sanglante et livrer une guerre injustifiée dont personne ne sortira vainqueur, puisque le bourreau comme la victime sont musulmans. L'arrêt des effusions de sang a été demandé et il a également été fait appel à la raison et la sagesse pour que cesse la guerre. Tous les efforts de médiation déployés par différentes organisations, y compris par la Conférence islamique et d'autres, ont été approuvés. Le fait que ces efforts n'aient pas abouti exige que nous adoptions une position plus nette si nous voulons mettre un terme à cette guerre douloureuse et permettre à ces pays voisins de renouer des relations de bon voisinage. Ce drame nous affecte et nous afflige d'autant plus que la culture de ces deux pays repose sur l'Islam et qu'ils sont voisins. Nous voudrions que les dirigeants de l'Iran s'inspirent des préceptes d'un poète arabe d'origine persane qui a dit : "Si un homme saigne, ne serait-ce que pendant une journée, toute sa famille devrait pleurer ses blessures".

Le Conseil de sécurité doit, plus que jamais, mettre le plus rapidement possible fin aux souffrances endurées par les peuples d'Iran et d'Iraq. Des résolutions ont certes été adoptées par le Conseil de sécurité, mais elles sont restées lettre morte et n'ont par conséquent pas été suivies d'effets. Il faut donc que le Conseil insiste pour que ces résolutions soient appliquées. S'il insiste pour obtenir ce résultat, il ne le fera pas parce qu'il éprouve des préjugés favorables à l'égard d'une partie au détriment de l'autre mais parce qu'il veut mettre un terme à cette guerre féroce. Puisse le Conseil contribuer à l'effort de paix afin que la paix l'emporte. Nous l'espérons et l'attendons.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Yémen pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SLAOUI (Maroc) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier, ainsi que tous les membres du Conseil, de m'accorder la possibilité de participer à vos débats sur une question qui est au centre des préoccupations de mon gouvernement et, tout particulièrement de S. M. le Roi Hassan II, qui n'a cessé d'en appeler, depuis le début du conflit fratricide entre l'Iraq et l'Iran, à l'arrêt des hostilités et des destructions aveugles qui compromettent l'avenir de ces deux pays musulmans et menacent gravement les pays avoisinants du Golfe, ainsi que la sécurité et la paix internationales.

Je saisis cette occasion pour vous exprimer notre satisfaction de voir à la présidence du Conseil le représentant d'un pays frère avec lequel nous entretenons les meilleures relations, ainsi que le diplomate compétent et expérimenté dont les qualités humaines et la grande disponibilité sont le gage de la réussite des travaux du Conseil. Je tiens également à exprimer mes félicitations à l'ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour la manière habile et efficace avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois écoulé.

Nous tenons également à rendre hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables de médiation qu'il a déployés pour parvenir à un arrêt rapide des hostilités et pour réduire les souffrances de la population civile et les pertes de vies innocentes.

Les inquiétudes légitimes de la communauté internationale concernant ce conflit se sont exprimées, à plusieurs reprises, au sein même de cette institution qui assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Six résolutions ont déjà été adoptées visant le même objectif, à savoir l'arrêt des combats, le respect des frontières internationalement reconnues et le rétablissement définitif de la paix entre les deux voisins. La dernière en date, la résolution 582 (1986), du 24 février 1986, a été adoptée à l'unanimité après que l'Iran eut lancé une nouvelle offensive d'envergure en territoire iraquien. Le Conseil, dans sa grande sagesse, demandait à l'Iran et à l'Iraq :

"d'observer immédiatement un cessez-le-feu et la cessation de toutes les hostilités sur terre, en mer et dans les airs et de retirer sans délai toutes les forces jusqu'aux frontières..."

Ce même Conseil réitérait son appel aux deux parties pour qu'elles soumettent tous les aspects du conflit à la médiation ou à toute autre procédure de règlement pacifique des différends.

M. Slaoui (Maroc)

Le Royaume du Maroc, en tant que membre du Groupe des Sept de la Ligue arabe, avait déjà participé activement aux travaux du Conseil, en février dernier, en mettant l'accent sur tous les efforts de paix qui sont entrepris conjointement au niveau universel et à l'échelon de la Conférence islamique et de la Ligue des Etats arabes, pour éviter une détérioration de la situation.

M. Slaoui (Maroc)

C'est ainsi que, dès le 9 mars 1984, S. M. le Roi Hassan II, en tant que président en exercice de la Conférence islamique, avait lancé un cri d'alarme devant une guerre dont

"le spectre s'étend chaque jour plus grand, plus menaçant et plus destructeur. Tout ce que l'Iraq et l'Iran possèdent en hommes, en moyens de vie, en forme de civilisation et de culture est menacé d'anéantissement. Deux pays frères qui, tout au long de l'histoire, ont été les joyaux de l'Islam et qui ont, ensemble ou séparément, concouru à son rayonnement, risquent de se voir, si l'on n'y prend garde, ensevelis sous les décombres de la destruction aveugle à laquelle ils se livrent."

S. M. le Roi ajoutait enfin :

"Le monde ne peut continuer à assister en spectateur à ces actions d'extermination qui frappent des centaines de milliers d'innocents. Une action vigoureuse doit être entreprise pour que soit mis fin au règne de la déraison et de la folie."

S. M. le Roi a lancé ensuite un appel solennel aux deux parties, pour qu'elles procèdent à un arrêt immédiat des hostilités et qu'elles reprennent le dialogue au sein du Comité islamique de paix.

Malheureusement, toutes ces initiatives n'ont pu aboutir, du fait de l'intransigeance iranienne et de son rejet persistant, aussi bien des résolutions du Conseil de sécurité que des offres diverses de médiation, dont la dernière en date est celle dont s'est acquitté, en avril 1985, le défunt Olof Palme, à la mémoire duquel nous rendons hommage; nous rendons hommage à l'homme qui a consacré sa vie à la cause de la paix. D'ailleurs, l'Iran aujourd'hui ne participe même pas aux travaux de cette honorable institution pour y présenter ses propres griefs, comme l'y a incité en permanence, et encore tout récemment, le Secrétaire général de notre Organisation.

Force est de constater que ce défi de l'Iran à la communauté internationale contraste avec l'attitude positive et conciliante manifestée sans discontinuité par l'Iraq, ainsi que le révèlent les rapports successifs du Secrétaire général qui font état de la disposition de ce pays à coopérer de bonne foi pour la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité, y compris tous les aspects du plan de règlement global, juste et honorable du conflit. L'Iraq a réitéré cet engagement tout récemment encore devant ce même Conseil, le 3 octobre dernier.

M. Slaoui (Maroc)

Il devient impératif et urgent pour notre Conseil d'exercer toutes ses compétences, aux termes de la Charte, pour imposer non seulement le respect de ses propres décisions mais aussi, également, celui des principes fondamentaux de notre Charte, à savoir le droit de tous les Etats à l'exercice de leur pleine indépendance et souveraineté, dans le cadre de leur intégrité territoriale. Il y va de la crédibilité de notre Organisation dans son ensemble.

L'urgence de la situation et de la réponse du Conseil est manifeste lorsqu'on a à l'esprit - comme l'a rappelé le Secrétaire général dans son intervention devant ce Conseil le 3 octobre dernier - quand on a à l'esprit "l'intention déclarée manifestée par l'Iran de lancer une autre offensive majeure pour parvenir à une conclusion militaire du conflit".

Cette volonté d'escalade militaire de la part d'un Etat Membre de notre Organisation devient inadmissible et intolérable; elle va à l'encontre des normes fondamentales du droit international reconnues par la communauté internationale dans son ensemble. Notre participation aux Nations Unies nous confère certes des droits, mais elle nous impose aussi des devoirs dont le premier, qui a été inscrit par les membres fondateurs au fronton de notre Charte, est de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Il nous appartient donc à tous de nous acquitter de ce devoir dans le cas présent, afin de restaurer la paix et la sécurité dans l'une des régions les plus sensibles du monde. Il est grand temps que les responsabilités dans le prolongement de ce conflit soient clairement définies, et que soit mis en oeuvre l'arsenal des mesures permettant de parvenir à une solution pacifique, conformément à l'Article 33 de la Charte, qui garantisse les droits de chacune des parties en cause.

Le Royaume du Maroc reste persuadé que la restauration de la paix entre l'Iraq et l'Iran sera le prélude à une nouvelle ère de créativité, qui les amènera à poursuivre et à renforcer leur apport séculaire à la civilisation musulmane et au patrimoine culturel de toute l'humanité. Cette paix que nous appelons de tous nos voeux est le meilleur pari sur l'avenir pour assurer la prospérité et le développement harmonieux de leurs peuples respectifs.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Maroc des aimables paroles qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays.

L'orateur suivant est la représentante du Nicaragua. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme ASTORGA-GADEA (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, en premier lieu, de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil pendant le mois en cours. Vous vous acquittez de vos hautes responsabilités avec une grande compétence. Votre vaste expérience et votre qualité de représentant d'un pays non aligné épris de paix garantissent le succès des travaux de cet auguste Conseil.

Permettez-moi également d'adresser mes félicitations à l'ambassadeur Aleksandr Belonogov, de l'Union soviétique, pour l'habileté avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de septembre.

La guerre fratricide entre l'Iran et l'Iraq entre déjà dans sa septième année. Chaque jour qui passe ne voit qu'augmenter la souffrance de ces peuples frères et leur terreur. Ce conflit tragique, qui n'aurait jamais dû commencer et dont la continuation ne peut être justifiée, doit se terminer sans retard.

Le Nicaragua, qui subit une guerre qui lui a été imposée mais qui n'a épargné aucun effort pour faire régner la paix et l'entente dans notre région, pense qu'il est de son devoir de faire entendre sa voix en faveur de la paix dans la région du Golfe.

Nous connaissons les conséquences dévastatrices de la guerre; nous connaissons la souffrance, la misère et les retards qu'elle entraîne pour les peuples. Le conflit entre l'Iran et l'Iraq a déjà coûté des centaines de milliers de vies humaines et a provoqué des pertes matérielles et économiques astronomiques. Les ressources que draine la conduite de cette guerre dans ces deux pays auraient pu être mieux utilisées en faveur du développement économique et social de leurs peuples respectifs.

En même temps, ma délégation tient à souligner la nécessité de respecter strictement les normes humanitaires internationalement reconnues en cas de conflits armés.

Mme Astorga-Gadea (Nicaragua)

Le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé en de nombreuses occasions que le principe du non-recours à la force dans les relations internationales est applicable au conflit entre l'Iran et l'Iraq. Le Nicaragua appuie pleinement la Déclaration du huitième Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés où, dans la section relative à ce conflit, il est dit :

"Dans ce contexte, ils ont profondément regretté l'ouverture et la poursuite des hostilités entre les deux pays qui sont des membres importants du Mouvement des pays non alignés.

Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont donc, une fois de plus, lancé un appel à l'Iran et à l'Iraq pour qu'ils cessent immédiatement les hostilités afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines et d'autres dommages matériels. Ils se sont engagés une fois de plus à ne ménager aucun effort pour faciliter la fin rapide de ce tragique conflit." (NAC/CONF.8/Doc.22, p. 69 et 70)

Comme le président Daniel Ortega l'a déclaré à la réunion au sommet de Harare, le mois dernier, le non-alignement est une réalité qui exige de nos pays qu'ils s'engagent à ne pas tolérer les effusions de sang entre peuples frères, car c'est le sang du Mouvement qui coule. Tel est le cas dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq.

Les Nations Unies, le Conseil de sécurité, le Mouvement des pays non alignés, la Conférence islamique, la communauté internationale enfin, doivent persévérer dans leurs efforts et faire preuve d'imagination pour trouver les mécanismes appropriés de nature à rapprocher ces deux pays frères et les bases d'un règlement juste et honorable de ce conflit qui dure depuis trop longtemps déjà.

A ce sujet, nous nous félicitons des efforts et des initiatives du Secrétaire général en faveur de la paix et nous l'encourageons à continuer dans ce sens.

Ma délégation considère que, pour parvenir à la paix, il est fondamental et urgent que les hostilités prennent fin immédiatement et qu'un dialogue s'engage entre les parties en vue de trouver des formules d'entente.

Le Nicaragua, pays frère de l'Iran et de l'Iraq, nourrit le profond espoir que les efforts de la communauté internationale seront finalement couronnés de succès.

Nous ne sommes pas mus par le désir de favoriser l'une ou l'autre des parties à ce douloureux conflit, mais par le respect et l'amitié sincère que le Nicaragua ressent pour l'Iran et l'Iraq, et par notre attachement à la paix, aux causes du

Mme Astorga-Gadea (Nicaragua)

tiers monde et du non-alignement, qui se trouveront renforcées quand le sang de ces peuples frères cessera de couler et qu'ils uniront tous deux leurs voix dans la défense militante de la paix, du développement et de la coopération entre les peuples.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie la représentante du Nicaragua des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Pérou. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, en vous saluant et en saluant votre éminent prédécesseur dans l'accomplissement de vos hautes fonctions, ma délégation tient à dire à quel point elle est reconnaissante de la possibilité qui lui est offerte de participer à ce débat, obligation que nous fait notre qualité de Membre fondateur d'une organisation créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, pratiquer la tolérance et la coexistence pacifique et dont les Membres se doivent d'unir leurs forces pour atteindre ces objectifs, qui figurent en bonne place dans le Préambule de sa Charte.

Notre intervention est par conséquent avant tout un devoir impératif pour nous, du fait que nous faisons partie intégrante de la communauté internationale, organisée sur la base de principes, de droits et d'obligations.

Lorsque, en 1795, Kant écrivait ses réflexions normatives sur la guerre et la paix sous le titre "Pour la paix perpétuelle", le philosophe allemand reconnaissait déjà dans la perpétuité de la paix l'aspiration commune de l'humanité à une coexistence stable et créatrice, aspiration qui nous anime aujourd'hui. Il avait déjà compris que la communauté internationale avait pour responsabilité inéluctable et collective la prévention et la cessation de la guerre, responsabilité que les protagonistes du conflit actuel ne peuvent eux non plus éluder.

Si l'histoire montre que la guerre demeure malgré tout une réalité de tous les jours, irrationnelle et destructrice, elle est également le témoignage de la ténacité avec laquelle les peuples ont lutté pour abolir toutes les formes de violence et affermir la paix et le droit.

Pour le Pérou, la recherche de la paix n'a rien d'exceptionnel. Nous participons étroitement aux démarches pacifiques de Contadora, nous préconisons et encourageons en Amérique latine la diminution des dépenses en armements au profit du développement et nous n'épargnons aucun effort pour faire régner la détente et l'harmonie dans notre région.

M. Alzamora (Pérou)

Par conséquent, l'intérêt et le souci que suscite en nous le sort de ces deux peuples frères non alignés du tiers monde qui, année après année, se saignent littéralement dans une guerre sans merci, n'ont rien d'étrange, non plus que notre espoir d'une réconciliation généreuse et clairvoyante.

Car, à bien des égards, le drame de cette guerre est aussi notre drame, non seulement parce qu'elle nous émeut et nous attriste, mais aussi parce qu'elle affaiblit l'unité et compromet la solidarité de notre action commune dans la défense des intérêts politiques et économiques que partagent aussi l'Iran et l'Iraq. En un moment où tant de pressions et de dangers se font sentir, le déchirement de deux nations si importantes pour la solidité de notre front et pour le succès de la cause commune est d'autant plus coûteux qu'il sape l'efficacité de notre combat collectif pour l'indépendance nationale, la justice économique, de même que pour la paix et la sécurité de tous.

Ce disant, nous ne nous berçons cependant pas d'illusions. Nous savons combien est fort le sentiment nationaliste et intense la flamme du patriotisme lorsqu'entrent en jeu des convictions et des sentiments qui touchent au sens de l'honneur et à la justice entre les peuples.

Mais nous avons le devoir d'épuiser toutes les possibilités et de n'épargner aucun effort pour offrir à nos frères iraniens et iraqiens l'occasion de mettre fin à leur extermination tragique. Nous le faisons par amitié fraternelle pour tous, sans rejeter aucun argument, sans refuser d'entendre les raisons de qui que ce soit, sans ignorer le moindre droit et sans rester insensible au moindre sentiment.

Nous le faisons pour eux, qui sont nos frères, mais aussi pour nous; pour notre organisation mais également pour un monde dans lequel, au-delà des décisions et des intérêts des hommes, notre principal devoir est de préserver l'oeuvre du Créateur et la coexistence pacifique de l'espèce.

Plutôt que d'insister sur les caractéristiques de la guerre, ma délégation voudrait s'associer à l'appel à la paix et apporter un appui résolu à toute initiative susceptible de nous en rapprocher.

Plus cet appel sera vigoureux et unanime, plus grande sera la possibilité d'opposer à la dynamique destructrice de la guerre l'option féconde de la paix.

M. Alzamora (Pérou)

Cet appel est à présent renouvelé et rehaussé par l'invitation adressée à tous les leaders politiques et spirituels de la terre il y a quatre jours par le pape Jean-Paul II de faire du 27 octobre un jour de trêve universelle, un jour où, pendant 24 heures, tous les combattants déposeront les armes dans un geste symbolique de paix et dans un exercice de réflexion collective.

Ce jour-là, les dirigeants du monde et les chefs de toutes les religions réunis à Assise s'uniront dans une même invocation à la mobilisation universelle pour la pacification des esprits.

M. Alzamora (Pérou)

A l'approche de cette date, nous ne pouvons méconnaître la valeur du symbolisme ni l'importance de notre responsabilité car, comme nous y exhorte la Charte constitutive de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), nous sommes convaincus que :

"De la même manière que les guerres naissent dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut édifier les bastions de la paix."

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant du Pérou des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Uruguay. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LUPINACCI (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais, en premier lieu, vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, et je fais des vœux sincères pour que, sous votre direction experte et avisée, cet organe progresse réellement vers l'accomplissement de ses tâches importantes.

Je voudrais également adresser mes félicitations à votre prédécesseur, M. l'ambassadeur Belonogov, représentant permanent de l'Union soviétique, pour l'impartialité et l'efficacité dont il a fait preuve à la tête du Conseil pendant le mois de septembre.

L'Uruguay est un pays épris de paix, dont la politique internationale est traditionnellement basée sur le maintien et la promotion de relations d'amitié et de coopération avec tous les peuples du monde et sur le principe de la solution pacifique des différends internationaux. Le respect de ce principe est même, pour nous, une obligation constitutionnelle. En outre, l'Uruguay est partie à des traités en la matière dont s'inspire sa conduite internationale.

C'est sur la base de ces principes que, pour contribuer à la paix et à la coopération entre nos pays frères d'Amérique centrale, l'Uruguay est devenu membre du Groupe d'appui au processus de Contadora.

L'Uruguay est donc fermement attaché à la cause de la paix. C'est au nom de la paix que nous avons demandé l'autorisation de prendre la parole au Conseil, à qui incombe, conformément à la Charte, la responsabilité primordiale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous l'avons fait pour demander à

M. Lupinacci (Uruguay)

l'Iran et à l'Iraq de faire tous les efforts possibles pour permettre l'application inconditionnelle et immédiate des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et, en particulier, de la résolution 582 (1986), et mettre fin au conflit qui, depuis plus de six ans, sème la mort et la destruction parmi leurs peuples.

Bien que l'Uruguay soit géographiquement éloigné de l'Iran et de l'Iraq, il entretient cependant d'excellentes relations d'amitié avec ces deux pays. Voilà pourquoi nous ne pouvons garder le silence devant une situation qui non seulement a plongé ces deux pays amis dans un bain de sang, mais qui affecte également toute la communauté internationale et émeut toute l'humanité.

La paix est indivisible. Toute rupture de la paix dans n'importe quelle région du globe met en danger la paix universelle. C'est extrêmement clair, surtout quand il s'agit d'un conflit aussi grave et aussi persistant que celui qui oppose ces deux pays amis et affecte, d'une manière ou d'une autre, les intérêts de tous les autres pays. Dans l'intérêt général, dans l'intérêt suprême de la paix et de la sécurité internationales, dans l'intérêt plus particulièrement de la coopération entre les Etats, de la stabilité du commerce international, de la sécurité des communications et de bien d'autres domaines, il faut mettre fin à ce conflit.

L'Uruguay lance en outre un appel à la paix entre les parties au conflit car aujourd'hui plus que jamais nous devons faire tous les efforts possibles pour renforcer le système des Nations Unies. La guerre entre l'Iran et l'Iraq met à l'épreuve l'efficacité et la crédibilité de ce système qui, pour tous les Etats, notamment les Etats moyens et petits, est la garantie maximum de leur propre sécurité et de l'établissement de conditions propices à leur plein développement et au bien-être de leurs peuples.

Le Conseil de sécurité doit épuiser tous les moyens prévus dans la Charte pour que cessent immédiatement les hostilités et que commencent les négociations qui permettront de jeter les bases d'un règlement ferme et définitif, acceptable pour les deux parties.

Mon pays souhaite souligner les efforts que fait le Secrétaire général pour trouver une solution pacifique du conflit. Nous lui apportons notre appui et nos encouragements pour qu'il poursuive cette mission, et nous renouvelons nos offres de coopération intellectuelle et matérielle à ces fins.

M. Lupinacci (Uruguay)

Nous sommes persuadés que, grâce à cette coopération, on trouvera le chemin de la paix auquel nous aspirons tous, et nous exhortons de nouveau les Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à écouter la clameur de la communauté internationale et à régler leurs différends par la voie du dialogue et de la négociation qui leur fera honneur à tous deux, au nom de la paix dont leurs propres peuples seraient les premiers bénéficiaires.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de l'Uruguay des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Emirats arabes unis.

Au nom de la délégation des Emirats arabes unis, je tiens à rendre hommage à l'ambassadeur Aleksandr Belonogov, représentant permanent de l'Union soviétique, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de septembre.

Je tiens également à remercier tous ceux qui m'ont félicité. J'espère que, grâce à la coopération que nous apportent nos collègues, nous pourrons nous acquitter des tâches confiées au Conseil de sécurité, notamment dans les circonstances difficiles que connaissent actuellement les relations internationales et dans le contexte des crises qui s'aggravent dans différentes régions du monde.

En ma qualité de représentant d'un pays de la région, qui souffre de cette crise provoquée par le mur destructeur érigé entre deux pays voisins, l'Iran et l'Iraq - question que le Conseil examine aujourd'hui - la réalisation de la paix est une priorité absolue pour les Emirats arabes unis.

Nous ne comprenons pas quels peuvent être les aspects positifs ou les justifications de la poursuite de cette guerre. Quelle que soit l'issue du conflit, ce résultat ne pourra se mesurer que par l'étendue des destructions et des ravages, le nombre de morts et de sans-abri dans les deux pays.

Depuis six ans que dure cette guerre, le Conseil de sécurité a adopté six résolutions, qui toutes appellent à la cessation de la guerre et à la réalisation d'un règlement pacifique qui préserverait les droits des deux pays en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international. Neuf déclarations ont également été faites, dans le même esprit, par divers présidents du Conseil de sécurité.

Le Président

Pour sa part, le Secrétaire général des Nations Unies s'est efforcé en toute sincérité d'appliquer ces résolutions. En outre, il a lui même entrepris des initiatives dans ce même but, à savoir réaliser la paix. De même, diverses institutions régionales et internationales ont déployé des efforts en vue d'éliminer ce fléau et d'épargner des centaines de milliers de vies innocentes. En février dernier, le Conseil de sécurité est parvenu, grâce aux efforts tenaces de tous ses membres, à adopter la résolution 582 (1986). Nous avons l'espoir que cette résolution pourrait être appliquée et qu'elle serait comprise des deux parties. Mais si nous faisons le bilan de la situation d'ensemble, force nous est bien de constater que la communauté internationale se trouve dans une terrible impasse et que tous ses efforts se sont jusqu'ici avérés vains.

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est de nouveau réuni pour essayer de trouver une nouvelle solution pacifique à ce dilemme. Nous ne pouvons manquer à cet égard de noter la réaction de l'Iraq aux résolutions du Conseil et aux efforts de médiation faits par d'autres, qui visent tous la fin du conflit. Mais nous continuons à penser que l'attitude de l'Iraq appelle la réciproque de la République islamique d'Iran et nous espérons sincèrement que ce sera le cas. Nous basant sur ces fermes convictions, nous demandons instamment à l'Iran de trouver le moyen approprié de répondre aux initiatives de paix afin que cette guerre destructrice se termine.

Le débat de ces derniers jours a fait apparaître combien les membres de la communauté internationale étaient préoccupés par la poursuite du conflit et par les dangers qu'il représente pour toute la région et pour la paix internationale. Depuis le déclenchement de cette guerre, mon pays n'a ménagé aucun effort, avec d'autres pays frères, individuellement aussi bien que collectivement, dans le cadre des institutions de la région comme dans celui d'autres instances internationales, à la poursuite de cet objectif. Et nous continuerons nos efforts jusqu'à ce que cette région qui a tant souffert retrouve la paix et la stabilité.

Je reprends maintenant mes fonctions de président.

Les membres du Conseil de sécurité sont saisis du document S/18383, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré par le Conseil au cours de ses consultations. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur

Le Président

le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne tout d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, c'est à mon tour de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider ce Conseil, tout d'abord parce que vous représentez les Emirats arabes unis dont les liens avec la France, mon pays, sont aussi confiants que chaleureux. Permettez-moi également d'évoquer à titre personnel mes nombreux séjours dans les Emirats et l'image attachante des différentes personnalités dirigeantes de votre fédération, notamment celle du Sheikh Zayid, votre Président. Je vous souhaite donc plein succès dans votre présidence.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne rendais pas hommage à notre collègue, l'Ambassadeur Belonogov, dont la présidence toute de souplesse et de finesse a su donner un ton conciliant et efficace à nos délibérations, témoignant par là même de ses hautes qualités diplomatiques.

Une nouvelle fois notre Conseil se réunit pour examiner le conflit entre l'Iraq et l'Iran. Cette réunion témoigne de la préoccupation croissante de la communauté internationale face à la prolongation et à l'intensification d'une guerre qui vient maintenant d'entrer dans sa septième année.

La France partage cette préoccupation. Elle comprend les raisons qui ont conduit à la convocation de notre Conseil, à l'initiative du Comité des Sept du Conseil de la Ligue arabe.

Attentive au développement de ses relations avec ces deux grands pays que sont l'Iran et l'Iraq, la France ne peut en effet que s'alarmer de l'enchaînement tragique de la violence. Ainsi que le Premier Ministre français le déclarait voici quelques jours devant notre Assemblée générale :

"La poursuite obstinée de cette guerre absurde menace de bouleverser les équilibres d'une région du monde d'importance stratégique. ... la France en est consciente et s'en émeut." (A/41/PV.8, p. 62)

M. de Kémoularia (France)

Comment ne pas être sensible, en effet, aux souffrances et aux malheurs des populations de ces deux pays, comment ne pas déplorer les immenses dommages matériels entraînés par la poursuite des hostilités?

La France, pour sa part, n'a pas cessé d'inviter les deux belligérants à la paix. Le Président de la République, en visite au Koweït le 19 septembre, a lancé un appel pour que la guerre cesse, pour que ces deux pays que nous respectons recherchent activement les moyens de la paix. Ici même, aux Nations Unies, le 24 septembre, M. Jacques Chirac appelait lui aussi de ses vœux une issue raisonnable et négociée à ce conflit interminable et il demandait que soit enfin donné suite aux résolutions du Conseil de sécurité. Il ajoutait que la France soutenait tous les efforts qui visent la cessation des combats, notamment les offres de médiation du Secrétaire général.

Depuis plusieurs années, la communauté internationale exhorte en effet l'Iran et l'Iraq à s'engager dans la voie d'une solution pacifique de leur différend. Le Conseil de sécurité a fait des propositions. Il s'est déjà prononcé dans sa résolution 540 (1983) pour un règlement global, juste et honorable, qui soit acceptable par les deux parties. Plus récemment, il a énoncé dans sa résolution 582 (1986) les bases d'un règlement négocié.

Le Secrétaire général des Nations Unies a, de son côté, déployé des efforts inlassables en vue d'un retour à la paix dans cette région. La France a soutenu et continue de soutenir ses différentes initiatives. Elle l'encourage à persévérer.

Le projet de résolution qui a été déposé appelle les deux parties à mettre en oeuvre une résolution prise à l'unanimité des membres de l'instance chargée par l'Organisation des Nations Unies de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général, d'autre part, est invité à poursuivre et intensifier ses efforts pour parvenir à la paix.

Ces idées mêmes sont celles de la communauté internationale dans son ensemble. Elles répondent aux appels que la délégation française n'a cessé d'adresser aux parties et aux encouragements que nous avons donnés inlassablement aux efforts de médiation du Secrétaire général.

La France se prononcera donc en faveur du projet qui nous a été soumis.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à l'endroit de mon pays et de son dirigeant.

M. GORE-BOOTH (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre pays et le mien jouissent de très longue date de relations très privilégiées et historiques. Je me réjouis donc très particulièrement de vous voir assumer la présidence du Conseil en ce mois d'octobre. Nous sommes très heureux de voir les Emirats arabes unis représentés au Conseil de sécurité pour la première fois. En notre qualité de voisin alphabétique de votre pays à cette table, nous sommes particulièrement bien placés pour admirer vos qualités. Le Conseil tirera profit de l'énergie, de la sagesse et de l'humour que vous apportez aux travaux d'un mois qui s'annonce très chargé.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur à la présidence, le Représentant permanent de l'Union soviétique, qui a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de septembre avec une efficacité et une compétence qui démantaient sa qualité de néophyte au Conseil.

Le conflit armé entre l'Iran et l'Iraq n'est pas seulement l'une des questions les plus graves inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Il s'agit également d'une grande tragédie humaine, dont l'ampleur a profondément ébranlé les deux peuples concernés et toute la région dans laquelle ils vivent. C'est pour éviter de telles tragédies que l'Organisation a été créée il y a plus de 40 ans, résolue, pour citer la Charte "à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun".

Les souffrances humaines effroyables causées par le conflit ainsi que le préjudice matériel porté au bien-être des peuples des deux parties ont, à juste titre, suscité l'horreur et la consternation dans tous les pays du monde. Le risque de voir le conflit s'étendre à d'autres Etats de la région, dont certains des ministres des affaires étrangères ont honoré le débat de leur présence, est également, à juste raison, un sujet de grave préoccupation pour le Conseil. La façon dont le conflit actuel se déroule a également suscité de vives inquiétudes. Les vues de ma délégation quant au recours aux armes chimiques sont bien connues : nous sommes absolument opposés à leur utilisation, contraire au Protocole de Genève de 1925. Le Conseil de sécurité a vivement condamné l'utilisation des armes chimiques, la dernière fois dans sa déclaration du 21 mars dernier. La tendance

M. Gore-Booth (Royaume-Uni)

dont témoigne le nombre accru d'attaques effectuées par les deux parties contre des objectifs civils, de méconnaître leurs obligations relatives à la protection des populations civiles en temps de guerre nous inquiète également. Nous tenons à souligner, dans le cas de ces hostilités comme dans le cas de toutes autres, combien il importe de défendre l'ensemble des lois humanitaires qui s'appliquent dans des conflits armés, notamment les Conventions de Genève de 1949. De même, nous sommes profondément inquiets de voir que se poursuivent des attaques contre des navires battant pavillon d'Etats qui ne sont pas mêlés aux hostilités actuelles, notamment le mien, attaques qui occasionnent des pertes en vies humaines et de graves dommages à des navires et cargos. Il va sans dire qu'il est totalement inacceptable pour mon gouvernement que de telles attaques armées se poursuivent contre des navires marchands.

La décision de déclencher un conflit ou le refus d'y mettre un terme reflètent un manque de confiance dans la capacité de notre Organisation d'apporter un règlement juste et pacifique au différend en question. Ma délégation croit fermement que l'Organisation continue d'offrir aux deux parties les moyens de parvenir, par des négociations, à un règlement juste, honorable et durable de leur différend.

Un pas important a été franchi, le 24 février dernier, par l'adoption unanime au Conseil de sécurité de la résolution 582 (1986). Nous enjoignons la partie qui ne s'est pas encore déclarée prête à appliquer cette résolution à réfléchir d'urgence sur l'occasion qu'elle offre de restaurer la paix et d'éviter de nouvelles et inutiles effusions de sang et souffrances. S'il est juste de s'inquiéter de savoir comment un conflit a commencé, il importe plus encore de s'inquiéter d'y mettre un terme. C'est pourquoi nous lançons un appel en faveur de l'application immédiate de la résolution 582 (1986), et c'est également pourquoi nous voterons pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous demandons notamment que l'appel à un cessez-le-feu immédiat, à la cessation des hostilités, au retrait de toutes les forces vers les frontières internationalement reconnues soit entendu, et que tous les aspects du conflit soient soumis à la médiation ou à d'autres moyens de règlement pacifique. A cet égard, nous renouvelons notre pleine confiance en le Secrétaire général et notre plein appui aux efforts qu'il déploie pour parvenir à un tel règlement de la question. En même temps, nous voudrions appeler l'attention sur les sages paroles qui figurent dans son rapport annuel de cette année, à savoir :

M. Gore-Booth (Royaume-Uni)

"Il est ... fondamentalement illogique d'exprimer une pleine confiance au Secrétaire général sans fournir l'appui nécessaire au Conseil de sécurité..."

(A/41/1, p. 18)

A cet égard, je crois comprendre que le représentant permanent de l'une des parties prépare un droit de réponse à propos du projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter dans une autre partie du bâtiment. Ma délégation préférerait qu'il se trouve ici, à cette table, derrière un panneau portant le nom de son pays. Je dois dire que ma délégation préférerait également que les déclarations soient limitées aux membres du Conseil et à ceux dont, pour citer le règlement intérieur provisoire, les intérêts sont particulièrement affectés par la question à l'examen. Cela est particulièrement vrai lorsque l'Assemblée générale est en session. Nous n'avons pas besoin d'assemblées générales aux deux bouts du couloir.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il a eues pour moi et pour mon pays.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous déclarer que je suis certain que votre expérience et votre compétence diplomatiques bien connues vous permettront de diriger les travaux du Conseil de manière efficace et positive.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le représentant de l'Union soviétique, l'ambassadeur Aleksandr Belonogov, pour la manière brillante et compétente dont il a présidé les débats du Conseil de sécurité.

Quand le Conseil de sécurité s'est réuni en février dernier pour discuter de la guerre entre l'Iran et l'Iraq, nous avons demandé aux deux parties d'accepter d'entamer des négociations en vue d'un règlement d'ensemble. Nous étions préoccupés à l'idée qu'en l'absence de telles négociations, la guerre allait s'intensifier et même s'étendre à toute la région. Malheureusement, ces négociations n'ont pas eu lieu. L'une des parties, l'Iraq, s'est déclarée prête à négocier. L'autre partie, l'Iran, a persisté à ne pas le faire. Les inquiétudes que nous avons exprimées ici il y a huit mois se sont malheureusement avérées justifiées. Non seulement la guerre a continué, mais encore elle s'est étendue.

La guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui compte déjà parmi les guerres les plus longues et les plus dévastatrices de l'histoire contemporaine, est entrée dans sa

M. Walters (Etats-Unis)

septième année. Le rythme accéléré des combats et le danger accru de les voir déborder sur d'autres pays comportent des risques encore plus grands pour la sécurité de toute la région. La guerre continue de menacer la navigation neutre. Ainsi que l'a dit ma délégation en d'autres occasions, les Etats-Unis voient dans l'expansion de la guerre à des tierces parties neutres une menace majeure pour leurs intérêts.

Outre le coût matériel, la guerre a prélevé un lourd tribut humain sur tous les peuples de la région. Les Etats-Unis ont fréquemment déploré les terribles souffrances qu'inflige ce conflit insensé. Toutes nouvelles pertes humaines ne peuvent qu'aggraver la tragédie qui a déjà tant coûté aux peuples de l'Iran et de l'Iraq. Nous exprimons à nouveau notre profond espoir que ces sacrifices inutiles cesseront.

Il n'y a aucune raison pour que cette guerre continue. Le Secrétaire général a fait plusieurs propositions constructives qui pourraient fournir la base d'un règlement par la médiation. Il s'est déclaré prêt à poursuivre ses efforts. Ils offrent une réelle possibilité de mettre fin à la guerre.

M. Walters (Etats-Unis)

Nous louons les initiatives prises par le Secrétaire général ainsi que celles de diverses autres parties. Nous demandons de nouveau à l'Iran et à l'Iraq de coopérer étroitement avec le Secrétaire général et ses associés pour trouver le meilleur moyen de mettre fin rapidement à ce conflit. Le but est toujours de faire cesser le plus tôt possible les hostilités et de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iran et de l'Iraq.

Comme ce débat l'a clairement montré, presque tous les membres de la communauté internationale ont lancé des appels répétés à l'Iran et à l'Iraq leur demandant de régler leur différend par la voie des négociations. Le projet de résolution sur lequel le Conseil de sécurité va se prononcer aujourd'hui est basé sur la résolution 582 (1986) du Conseil de sécurité qui a été adoptée à l'unanimité le 24 février dernier. Le projet qui nous est soumis aujourd'hui témoigne à nouveau de l'inquiétude profonde qu'inspire à la communauté internationale la vaine poursuite de cette guerre inutile. Ma délégation appuie ce projet et espère que ses dispositions modérées et équilibrées seront respectées par les deux parties au différend.

Nous reconnaissons que les deux parties n'ont pas la même perception des causes de la guerre. Ce fait ne devrait toutefois pas faire obstacle à un règlement négocié. L'Iraq a répondu positivement à maintes reprises aux appels du Conseil de sécurité. Nous demandons donc une fois encore aux dirigeants iraniens de se joindre à l'élaboration d'un règlement prompt et pacifique de cette guerre. Bien que l'Iran ne soit pas présent au Conseil aujourd'hui, nous espérons sincèrement que les dirigeants iraniens prendront sérieusement en considération l'action du Conseil de sécurité et y verront non pas une critique arbitraire mais un appel à des efforts renouvelés pour mettre fin à la guerre. Nous sommes entièrement convaincus que les peuples iranien et iraquien ne peuvent que tirer profit d'une réponse positive à l'appel que nous avons lancé ici aujourd'hui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Conseil est maintenant prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi.

S'il n'y a pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution. Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Australie, Bulgarie, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Madagascar, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique et Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 588 (1986).

Il n'y a pas d'autres orateurs pour la présente séance. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé à ce stade l'examen de cette question de l'ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 35.